



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-185

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2021

Sommaire

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /

13-2021-07-06-00002 - ARRETE PORTANT FIXATION DE LA DATE DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU COMITE TECHNIQUE DE LA DDETS DES BOUCHES DU RHONE (2 pages) Page 3

13-2021-07-06-00004 - Récépissé de déclaration au titre des services à la personne au bénéfice de Madame "PECHINOT Nathalie", micro entrepreneur, domiciliée, 1091, Avenue du Peymian - 13600 LA CIOTAT. (3 pages) Page 6

Direction générale des finances publiques /

13-2021-07-06-00003 - Arrêté relatif à la fermeture au public le 28 juillet 2021 de la trésorerie de Gardanne (1 page) Page 10

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /

13-2021-07-05-00013 - Métrologie légale - Cercle optima - Agrément chrono numérique (7 pages) Page 12

Préfecture des Bouches-du-Rhone / Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l' Environnement

13-2021-07-07-00002 - Arrêté n°139-2021 du 7 juillet 2021 instaurant l'état de crise sécheresse sur le bassin de l'Huveaune Aval, maintenant l'état d'alerte sécheresse sur le bassin de l'Arc Aval, maintenant l'état de crise sécheresse sur le bassin du Réal de Jouques, et maintenant l'état de vigilance sécheresse sur le reste du département des Bouches-du-Rhône (4 pages) Page 20

13-2021-07-07-00001 - Arrêté portant habilitation de la société dénommée « POMPES FUNEBRES SAINT JUST » sise à MARSEILLE (13013) dans le domaine funéraire, du 07 JUILLET 2021 (2 pages) Page 25

13-2021-07-07-00003 - ORDRE DU JOUR de la CDAC13 (1 page) Page 28

Préfecture des Bouches-du-Rhone / Direction de la Sécurité : Polices Administratives et Réglementation

13-2021-07-07-00004 - Arrêté fixant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l' attestation d' aptitude aux propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux (1ère et 2ème catégorie) (9 pages) Page 30

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

13-2021-07-06-00002

ARRETE PORTANT FIXATION DE LA DATE DES
ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU COMITE
TECHNIQUE DE LA DDETS DES BOUCHES DU
RHONE



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun
Service des Ressources Humaines
Mission gouvernance des ressources humaines
et dialogue social**

ARRÊTÉ PORTANT FIXATION DE LA DATE DE L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ TECHNIQUE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
des Bouches-du-Rhône**

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, et notamment son article 15, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, et notamment son article 47, relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires modifiant l'article 9 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État modifié par le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret n° 2021-772 du 17 juin 2021 relatif à la mise en place des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Nathalie DAUSSY en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2021 relatif au comité technique de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

Article 1

La date des élections des représentants au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône est fixée au **14 décembre 2021**.

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Article 2

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté.

Marseille, le - 6 JUIL. 2021

Directrice Départementale

Nathalie DAUSSY

« Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ; la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr »

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

13-2021-07-06-00004

Récépissé de déclaration au titre des services à la
personne au bénéfice de Madame "PECHINOT
Nathalie", micro entrepreneur, domiciliée, 1091,
Avenue du Peymian - 13600 LA CIOTAT.



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités
des Bouches du Rhône**

**Pôle Economie Emploi Entreprises
Département Insertion Professionnelle**

**Récépissé de déclaration n°
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP847997350**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône,

CONSTATE

Que Madame « PECHINOT-PRINGAULT Nathalie », micro entrepreneur, domiciliée, 41, Impasse Boiteux - Lotissement Osmose - 13600 LA CIOTAT, a informé le 01 juillet 2021, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône des changements concernant son identité et son adresse.

Considérant les justificatifs fournis par Madame « PECHINOT-PRINGAULT Nathalie » en date du 02 juillet 2021.

DECLARE

Que le présent récépissé abroge, à compter du 06 avril 2021, le récépissé de déclaration n°13-2021-01-22-012 du 22 janvier 2021 délivré à Madame « PECHINOT-PRINGAULT Nathalie ».

A compter du 06 avril 2021, Madame « PECHINOT-PRINGAULT Nathalie » exerce son activité au nom de Madame « **PECHINOT Nathalie** » en tant que prestataire sous le N°SAP847997350 au **1091, Avenue du Peymian - 13600 LA CIOTAT** pour la prestation suivante :

- Soutien scolaire ou cours à domicile.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les départements d'exercice de ses activités.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Marseille, le 06 juillet 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Départementale
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des
Bouches-du-Rhône
La Responsable du département « Insertion
Professionnelle »,

Hélène BEAUCARDET

55, Boulevard Perier - 13415 MARSEILLE cedex 20 ☎ 04 91 57.97 12 - 📠 04 91 57 96 40
Mel : ddets-sap@bouches-du-rhone.gouv.fr

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-06-00003

Arrêté relatif à la fermeture au public le 28 juillet
2021 de la trésorerie de Gardanne



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**Arrêté relatif à la fermeture au public le 28 juillet 2021
de la trésorerie de Gardanne,**

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources
de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Catherine BRIGANT, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

ARTICLE 1- La trésorerie de Gardanne relevant de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône sera fermée au public le mercredi 28 juillet 2021.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Marseille, le 6 JUILLET 2021

Par délégation,
L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice du pôle pilotage et ressources
de la direction régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du
département des Bouches-du-Rhône,

signé
Andrée AMMIRATI

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités

13-2021-07-05-00013

Métrologie légale - Cercle optima - Agrément
chrono numérique



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'Économie
de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Pôle concurrence, consommation,
répression des fraudes et métrologie**

Division métrologie légale

**DECISION n° 21.22.271.005.1 du 05 juillet 2021 portant modification de l'annexe
de la décision d'agrément n° 05.22.271.004.1 du 05 septembre 2005**

Le Préfet du département des Bouches du Rhône,

Vu le règlement (UE) n°165/2014 du Parlement européen et du Conseil du 04 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, et modifiant les règlement (CE) n°561/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2021 du préfet des Bouches du Rhône, publié au recueil des actes administratifs le 14 avril 2021 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe BERLEMONT, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié pris pour application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001, notamment son titre VI ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 7 juillet 2009 et par l'arrêté du 19 mars 2010 ;

Vu la décision du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires à la norme applicable aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés ;

Vu la décision n° 03.22.100.007.1 du 2 décembre 2003, modifiée, attribuant la marque d'identification FG 13 à la société CERCLE OPTIMA dont le siège social est sis : **31 avenue Francis Perrin Rousset Parc et Club 13790 ROUSSET** ;

Vu la décision n° 05.22.100.011.1 du 5 septembre 2005 étendant aux chronotachygraphes numériques le bénéfice de la marque d'identification FG 13 attribuée à la société CERCLE OPTIMA par la décision n° 03.22.100.007.1 du 2 décembre 2003 modifiée ;

Vu la décision n° 05.22.271.004.1 du 5 septembre 2005, modifiée, agréant la société CERCLE OPTIMA pour réaliser les opérations d'installation et d'inspection périodique de chronotachygraphes numériques ;

Vu la décision n° 12.22.271.012.1 du 20 décembre 2012 accordant la dérogation relative aux dispositions applicables à la sécurité des cartes d'atelier des techniciens et ce pour les ateliers de la même raison sociale, en référence à l'article 9 de l'arrêté ministériel du 07 juillet 2004 modifié, sous couvert de dispositions de sécurité équivalentes et de l'application de la procédure Tco-P-001 ;

Vu la décision n°17.22.271.010.1 du 18 août 2017 renouvelant la décision d'agrément n°05.22.271.004.1 du 05 septembre 2005 susvisée selon le référentiel de la décision du 21 octobre 2015 pour une durée de 4 ans, à savoir jusqu'au 05 septembre 2021;

Vu l'accréditation délivrée par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) – accréditation n°3-1288 révision 33 du 17 février 2021, à la société CERCLE OPTIMA ;

Vu les éléments, transmis par la société CERCLE OPTIMA en date du 11 mai 2021, à l'appui de sa démarche visant à prendre en compte au 10 juillet 2021 **la réduction de l'annexe de son agrément au détriment des cinq sociétés suivantes** :

- « ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD Pôle d'activité des Longs Champs Le chantier de la plaine-BP 9009 62217 BEAURAINS »
- « ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD, ZAC de la Vallée 59554 NEUVILLE ST REMY »
- « GROUPE VANDENBERGHE 36 rue René Cassin 62230 OUTREAU »
- « GROUPE VANDENBERGHE 12, avenue de la Rotonde 59160 LOMME »
- « GROUPE VANDENBERGHE 2, rue de Rotterdam 59910BONDUES »

Vu les éléments, transmis par la société CERCLE OPTIMA en date du 15 juin 2021, à l'appui de sa démarche visant à prendre en compte les modifications substantielles de l'adresse des sociétés suivantes :

- Aisne Diesel Services (Saint Michel) modification Adresse : ZA de l'Alouette
- Aisne Diesel Services (Saint Quentin) rajout de "ZAC la Vallée"
- BARNEAUD PNEUS (Guillestre) Suppression de "ZA" de l'adresse
- SOMIA Villeneuve-Loubet modification : 1058 Route Départementale 6007
- SOMIA Nice modification : PAL Box 11 Saint Isidore 06284 NICE Cedex 3
- ELECTRO DIESEL PORTAL Suppression de "135" de l'adresse
- LEROUX BROCHARD rajout de "ZAC du CITIS" dans l'adresse
- FSPL (st apollinaire) rajout de : 2 rue de bastogne, ZI NORD, BP48
- Desert (pont Audemer) rajout de "28" dans l'adresse
- Sodiam (Fougères) Suppression de 21B de l'adresse et rajout de ZAC de la Guenaudière , rajout de l'entité SOCIETE DE
- DISTRIBUTION POUR L'INDUSTRIE ET L'AUTOMOBILE DANS LA MANCHE sigle SODAMIA
- Durand Auto VI modification Route nationale 75 ZI de Charancieu
- DURAND SERVICES (saint Egreve) modification: Lieu-dit Ile Brune Rue des Glairaux. 38120 Saint-Egreve
- DURAND SERVICES (Bourgoin) modification de la Ville : Bourgoin-Jallieu
- Durand Services (chasse) modification Adresse : Lieu-dit La Garenne, ZI La Garenne - Route de Givors
- Durand Services (Rives) modification Adresse : Route du Levatel 38140 Rives
- Nord Est Contoles (Luxemont) modification adresse : 16 Rue du rond-point
- Nord Est Contoles (Saint Martin) rajout de "Zone Industrielle" dans l'adresse
- Vesoul elctro Diesel (Langres) modification Adresse : Parc d'Activité de l'Avenir, 6 Rue de la Vignotte
- Besnier modification du Nom : SARL BESNIER
- Cerdagne Poids Lourds modification Adresse : Route de Via Zae El Castella
- Auto Poids Lourds Services modification Adresse : Zone d'Activités Centre routier Saint Charles
- Vesoul Electro Diesel modification Adresse : 2 rue Victor Dollé Parc technolog
- Aisne Diesel Services (Rosières) modification Adresse : Route de vauvillers Zone industrielle Rosières en Santerre
- SGC modification Adresse : Impasse Emile Dessout - route ancien Abattoir ZI de Jarry

Sur proposition du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

DECIDE :

Article 1 : la présente décision, en vue de prendre en compte les éléments transmis par la société CERCLE OPTIMA visés ci-dessus, et après validation de la DREETS Provence Alpes Côte d'Azur, modifie l'annexe à la décision d'agrément n°05.22.271.004.1 du 05 septembre 2005 délivrée à la société CERCLE OPTIMA, dont le siège est situé : **31 avenue Francis Perrin Rousset Parc et Club 13790 ROUSSET**, pour réaliser dans ses ateliers, dont la liste figure en annexe, les opérations d'installation et d'inspection périodique de chronotachygraphes numériques.

1. **A compter du 10 juillet 2021** retrait de l'agrément au détriment des cinq sociétés :
 - « ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD Pôle d'activité des Longs Champs Le chantier de la plaine-BP 9009 62217 BEURAINS »
 - « ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD, ZAC de la Vallée 59554 NEUVILLE ST REMY »
 - « GROUPE VANDENBERGHE 36 rue René Cassin 62230 OUTREAU »
 - « GROUPE VANDENBERGHE 12, avenue de la Rotonde 59160 LOMME »
 - « GROUPE VANDENBERGHE 2, rue de Rotterdam 59910 BONDUES »
2. Mise à jour des adresses des sociétés suivantes,
 - Aisne Diesel Services (Saint Michel) modification Adresse : ZA de l'Alouette
 - Aisne Diesel Services (Saint Quentin) rajout de "ZAC la Vallée"
 - BARNEAUD PNEUS (Guillestre) Suppression de "ZA" de l'adresse
 - SOMIA Villeneuve-Loubet modification : 1058 Route Départementale 6007
 - SOMIA Nice modification : PAL Box 11 Saint Isidore 06284 NICE Cedex 3
 - ELECTRO DIESEL PORTAL Suppression de "135" de l'adresse
 - LEROUX BROCHARD rajout de "ZAC du CITIS" dans l'adresse
 - FSPL (st apollinaire) rajout de : 2 rue de bastogne, ZI NORD, BP48
 - Desert (pont Audemer) rajout de "28" dans l'adresse
 - Sodiam (Fougères) Suppression de 21B de l'adresse et rajout de ZAC de la Guenaudière , rajout de l'entité SOCIETE DE
 - DISTRIBUTION POUR L'INDUSTRIE ET L'AUTOMOBILE DANS LA MANCHE sigle SODAMIA
 - Durand Auto VI modification Route nationale 75 ZI de Charancieu
 - DURAND SERVICES (saint Egreve) modification: Lieu-dit Ile Brune Rue des Glairaux. 38120 Saint-Egreve
 - DURAND SERVICES (Bourgoin) modification de la Ville : Bourgoin-Jallieu
 - Durand Services (chasse) modification Adresse : Lieu-dit La Garenne, ZI La Garenne - Route de Givors
 - Durand Services (Rives) modification Adresse : Route du Levatel 38140 Rives
 - Nord Est Contoles (Luxemont) modification adresse : 16 Rue du rond-point
 - Nord Est Contoles (Saint Martin) rajout de "Zone Industrielle" dans l'adresse
 - Vesoul elctro Diesel (Langres) modification Adresse : Parc d'Activité de l'Avenir, 6 Rue de la Vignotte
 - Besnier modification du Nom : SARL BESNIER
 - Cerdagne Poids Lourds modification Adresse : Route de Via Zae El Castella
 - Auto Poids Lourds Services modification Adresse : Zone d'Activités Centre routier Saint Charles
 - Vesoul Electro Diesel modification Adresse : 2 rue Victor Dollé Parc technolog
 - Aisne Diesel Services (Rosières) modification Adresse : Route de vauvillers Zone industrielle Rosières en Santerre
 - SGC modification Adresse : Impasse Emile Dessout - route ancien Abattoir ZI de Jarry

La nouvelle annexe porte la mention «révision n° 120 du 05 juillet 2021»

Article 2. : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du département des Bouches du Rhône dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai de 2 mois auprès du ministre de l'économie et des finances, direction générale des entreprises, service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique. La juridiction administrative compétente peut aussi, le cas échéant et sous certaines conditions, être saisie par l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : L'agrément peut être suspendu ou retiré en cas de dysfonctionnement ou de manquement de la société CERCLE OPTIMA à ses obligations en matière d'installation et d'inspection périodique des chronotachygraphes.

Article 4 : Les autres dispositions de la décision du 05 septembre 2005 modifiée et renouvelée sont inchangées.

Article 5 : Le directeur régional l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la Société CERCLE OPTIMA par ses soins.

Fait à Marseille, le 05 juillet 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur régional l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Par subdélégation, le Chef de la division métrologie légale**

(signé)

Frédéric SCHNEIDER

CERCLE OPTIMA

Annexe à la décision n° 05.22.271.004.1 du 05/09/2005

Révision n° 120 du 05 juillet 2021

Liste des ateliers couverts par le présent agrément et numéros abrégés correspondants

Numéro abrégé identifiant l'atelier	Nom	Siret	Adresse	DEPT	Code postal	Ville	Commentaires
52200402	E.A.R.	323 764 290 00017	338, avenue Guiton	17	17000	LA ROCHELLE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200405	SARL ATELIER BRACH FILS	388 793 242 00016	21, rue des Métiers	57	57970	YUTZ	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200406	LEROUX – BROCHARD	583 821 376 00030	ZONE D'ACTIVITÉS COMMERCIALES DU CITIS2, avenue de la 3 ^{ème} DIB	14	14200	HEROUILLE SAINT CLAIR	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200414	VESOUL ELECTRO DIESEL	816 580 161 00049	Parc Technologia 2 rue Victor Dollé	70	70000	VESOUL	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
52200415	DESERT	332 662 501 00110	ZAC Rougemare 482, rue René Panhard	27	27000	EVREUX	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
52200416	DESERT	332 662 501 00102	28 Avenue Jean Monnet	27	27500	PONT AUDEMER	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200417	SOCIETE DE DISTRIBUTION POUR L'INDUSTRIE ET L'AUTOMOBILE DANS LA MANCHE (SODIAMA)	405 950 049 00016	Route de Paris	50	50600	SAINT HILAIRE DU HARCQUET	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200418	SOCIETE DE DISTRIBUTION POUR L'INDUSTRIE ET L'AUTOMOBILE DANS LA MANCHE (SODIAMA)	405 950 049 00032	ZAC la Croix Carrée Rue Denis Papin	50	50180	AGNEAUX	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
52200421	SOCIETE DE DISTRIBUTION POUR L'INDUSTRIE ET L'AUTOMOBILE DANS LA MANCHE (SODIAMA)	405 950 049 00024	21bis, boulevard de Groslay	35	35300	FOUGERES	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200422	DECHARENTON	323 198 804 00011	2, rue Duremeyer	61	61100	FLERS	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200423	PADOC ex ETS SIMEON	852 305 127 00015	16 route de Paris	58	58640	VARENNES-VAUZELLES	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
52200425	DECHARENTON	323 198 804 00052	Route de Paris Urou et Crennes	61	61200	GOUFFERN EN AUGE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200427	ELECTRO DIESEL PORTAL EDP	389 312 232 00017	Avenue du 08 mai 1945	12	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200428	L.M.A.E.	349 746 032 00029	Pays Noyé	97	97224	DUCOS	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
52200429	RG AUTO	492 578 588 00021	27 rue Ada Lovelace	44	44400	REZE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200432	DURAND SERVICES	378 233 548 00114	36, petite rue de la Plaine	38	38300	BOURGOIN-JAILLEU	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200434	DURAND AUTO VI	345 240 212 00018	Route Nationale 75 ZI DE CHARANCIEU	38	38490	CHARANCIEU	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200435	DURAND SERVICES	378 233 548 00098	Lieu-dit la Garenne, ZI la Garenne, route de Givors	38	38670	CHASSE SUR RHONE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200436	DURAND SERVICES	378 233 548 00015	Lieu-dit île Brune, rue des Glairaux	38	38120	ST EGREVE	Hors véhicules à traction intégrale permanente

CERCLE OPTIMA

Annexe à la décision n° 05.22.271.004.1 du 05/09/2005

Révision n° 120 du 05 juillet 2021

Liste des ateliers couverts par le présent agrément et numéros abrégés correspondants

Numéro abrégé identifiant l'atelier	Nom	Siret	Adresse	DEPT	Code postal	Ville	Commentaires
52200439	AUTOS POIDS LOURDS SERVICES	388 895 047 00016	Zone d'Activités centre routier Saint Charles	66	66000	PERPIGNAN	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200440	AISNE DIESEL SERVICES	431 279 983 00016	Rue Antoine Parmentier ZAC la Vallée	02	02100	ST QUENTIN	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200441	AISNE DIESEL SERVICES	431 279 983 00057	Rue Antoine de Saint Exupéry	02	02200	VILLENEUVE ST GERMAIN	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200442	FREINS SERVICE POIDS LOURDS	317 886 265 00063	2, rue de Bastogne Zone Industrielle Nord, BP48	21	21850	ST APOLLINAIRE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200443	COMPTOIR DU FREIN	016 950 651 00071	60, av. de Lattre de Tassigny	39	39100	DOLE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200444	COMPTOIR DU FREIN	016 950 651 00089	Rue des Grangettes	39	39570	PERRIGNY	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
52200446	AISNE DIESEL SERVICES	431 279 983 00024	ZA de l'Alouette	02	02830	ST MICHEL	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200447	AISNE DIESEL SERVICES	431 279 983 00040	Route de Vauvillers ZI	80	80170	ROSIERES EN SANTERRE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200448	FREINS SERVICE POIDS LOURDS	317 886 265 00048	ZA de l'Orée du Bois	25	25480	PIREY	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200449	FREINS SERVICE POIDS LOURDS	317 886 265 00055	Boulevard Charles de Gaulle	21	21160	MARSANNAY LA CÔTE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200450 retrait au 10/07/2021	ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	316 512 987 00363	Pôle d'activité des Longs Champs Le chantier de la plaine BP 9009	62	62217	BEURAINS	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200451 retrait au 10/07/2021	ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	316512987	ZAC de la Vallée	59	59554	NEUVILLE ST REMY	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200452	ETS B. COUSTHAM	367 500 139 00020	83, avenue Foch	76	76210	GRUCHET LE VALASSE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200454	GOUIN EQUIPEMENTS VEHICULES	501 522 288 00015	342 avenue de Paris	79	79000	NIORT	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200455	DURAND SERVICES	378 233 548 00031	Route du Levatel	38	38140	RIVES	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200458	RECTIFICATIONMODERN E ABBEVILLOISE RMA	538 5150 650 0042	10, voie Michel Debray	80	80100	ABBEVILLE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200463 retrait au 10/07/2021	GROUPE VANDENBERGHE	886 580 562 00090	36 rue René Cassin	62	62230	OUTREAU	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200464 retrait au 10/07/2021	GROUPE VANDENBERGHE	886 580 562 00058	12, avenue de la Rotonde	59	59160	LOMME	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200465 retrait au 10/07/2021	GROUPE VANDENBERGHE	886 580 562 00025	2, rue de Rotterdam	59	59910	BONDUES	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200466	COFFART	437 998 479 00020	Grande Rue	08	08440	VILLE SUR LUMES	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200467	VESOUL ELECTRO DIESEL	816 580 161 00064	Parc d'activité de l'Avenir 6 rue e la Vignotte	52	52200	SAINTS GEOSMES	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200469	BARNEAUD PNEUS	305 165 276 00109	45, route de Saint Jean	05	05000	GAP	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente

CERCLE OPTIMA

Annexe à la décision n° 05.22.271.004.1 du 05/09/2005

Révision n° 120 du 05 juillet 2021

Liste des ateliers couverts par le présent agrément et numéros abrégés correspondants

Numéro abrégé identifiant l'atelier	Nom	Siret	Adresse	DEPT	Code postal	Ville	Commentaires
52200470	CHOUTEAU PNEUS	384 277 133 00151	31, avenue d'Argenson	86	86100	CHATELLERAULT	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200471	HAUTOT JEAN ET FILS	302 136 494 00028	Zone Industrielle	76	76190	YVETÔT	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200473	SARL BESNIER	950 370 429 00025	ZI n°1, Le Buat	61	61300	ST OUEN SUR ITON	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200474	MATERIEL INFORMATIQUE ET AUTOMOBILE SOMIA	324 801 273 00024	1058, RN 7	06	06270	VILLENEUVE LOUBET	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200475	MATERIEL INFORMATIQUE ET AUTOMOBILE SOMIA	324 801 273 00032	St Isidore, PAL box 11 Cedex3	06	06200	NICE	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
52200476	TRINITE FREINAGE	399 519 511 00014	10, route de Laghet	06	06340	LA TRINITE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200477	SOCIETE MECANIQUE VAROISES DE VEHICULES INDUSTRIELS (SMVVI)	797 517 687 00027	348, avenue Nicolas Fabri de Peiresc	83	83130	LA GARDE	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
52200480	ETABLISSEMENTS FAURE	311 295 521 00018	Côte de la Cavalerie	09	09100	PAMIER	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200482	MATERIEL INFORMATIQUE ET AUTOMOBILE SOMIA	324 801 273 00057	187 rue du docteur Calmette	83	83210	LA FARLEDE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200485	COSTECHARAYRE	337 220 362 00012	1005 avenue du Vivarais	07	07100	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200487	societe guadeloupéenne de chronotachygraphe (sgc)	504 671 587 00013	Impasse Emile Dessoult Route Ancien abattoir ZI de Jarry	97	97122	BAIE-MAHAULT GPE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200490	GARLOUIS CENTRE DE CONTRÔLE	500 827 043 00018	7 Rue de Gravière	67	67116	REICHSTETT	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
52200491	MATERIEL INFORMATIQUE ET AUTOMOBILE SOMIA	324 801 273 00065	270 Rue du commerce ZA Les playes	83	83140	SIX-FOURS-LES-PLAGES	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200492	AISNE DIESEL SERVICES	431 279 983 00065	Rue du Pont des Rêts	60	60750	CHOISY AU BAC	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
52200493	NAPI TACHY	814 557 963 00018	40 Rue de l'Île Napoléon	68	68170	RIXHEIM	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
52200494	NORD EST CONTROLES	533 898 276 00019	16 rue du rond point,	51	51300	LUXEMONT ET VILLOTE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200495	NORD EST CONTROLES	533 898 276 00027	route nationale 44, ZI	51	51520	SAINTE-MARTIN SUR LE PRE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200496	ETABLISSEMENTS LENOIR JEAN	309 320 356 00053	2 rue des Saules ZA des sources	10	10150	CRENEY PRES TROYES	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200497	DURAND SERVICES	378 233 548 00205	41 avenue des frères Montgolfier	69	69680	CHASSIEU	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200498	ENGINS POIDS LOURDS SERVICES (E-P-L-S)	387 996 879 00012	29-31 avenue Eiffel ZAC de la mare Pincon	77	77220	GRETZ-ARMAINVILLIERS	Hors véhicules à traction intégrale permanente
52200499	DROME ARDECHE CHRONO	302 458 443 00124	2 chemin des Esprats ZA Les léonards	26	26200	MONTELMAR	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
0522004A0	TECHNIC TRUCK SERVICE	825 287 394 00019	18 avenue Gaston Vernier	26	26200	MONTELMAR	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente

CERCLE OPTIMA

Annexe à la décision n° 05.22.271.004.1 du 05/09/2005

Révision n° 120 du 05 juillet 2021

Liste des ateliers couverts par le présent agrément et numéros abrégés correspondants

Numéro abrégé identifiant l'atelier	Nom	Siret	Adresse	DEPT	Code postal	Ville	Commentaires
0522004A3	AUVERGNE REPARATION SERVICES	840 459 929 00013	1 rue de Pérignat	63	63800	COURNON D'AUVERGNE	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
0522004A6	GARAGE ALLIER POIDS LOURDS	838 767 291 00019	20 rue Nicolas Rambourg	03	03400	YZEURE	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
0522004B3	LK TACHY	832 257 802 00013	122 rue Robert Bunsen Technopôle Forbach Sud	57	57460	BEHREN-LES-FORBACH	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
0522004B4	BARNEAUD PNEUS	305 165 276 00067	LE VILLARD	05	05600	GUILLESTRE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
0522004B5	MATERIEL INFORMATIQUE ET AUTOMOBILE SOMIA	324 801 273 00073	470 avenue de Cheval-Blanc	84	84300	CAVAILLON	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
0522004B6	CTPL	512 812 298 00036	140 avenue Charles de Gaulle	91	91420	MORANGIS	Hors véhicules à traction intégrale permanente
0522004B7	GARAGE MATHIEU	306 797 192 00029	avenue Noël Navoizat	21	21400	CHATILLON SUR SEINE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
0522004B8	CERDAGNE POIDS LOURDS	837 947 589 00029	Route de Via ZAE EL CASTELLA	66	66120	FONT ROMEU-ODEILLO-VIA	Hors véhicules à traction intégrale permanente
0522004B9	TUCOM	300 164 035 00028	Centre routier d'Agen Péage de l'autoroute	47	47520	LE PASSAGE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
0522004C0	CENTRE TECHNIQUE VEHICULES INDUSTRIELS CTVI	402 785 737 00022	Lasplantes ZI la Boulbène	47	47300	VILLENEUVE SUR LOT	Hors véhicules à traction intégrale permanente
0522004C1	AISNE DIESEL SERVICES	431 279 983 00073	5 avenue de la Défense Passive	80	80136	RIVERY	Tous les véhicules, y compris à traction intégrale permanente
0522004C2	ETABLISSEMENTS NIORT FRERES DISTRIBUTION	434 074 878 00043	Boulevard Lénine	76	76800	SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Hors véhicules à traction intégrale permanente
0522004C3	ETABLISSEMENTS NIORT FRERES DISTRIBUTION	434 074 878 00068	20 Avenue Normandie Sussex	76	76200	DIEPPE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
0522004C4	ETABLISSEMENTS NIORT FRERES DISTRIBUTION	434 074 878 00092	167 Boulevard Amiral Mouchez	76	76600	LE HAVRE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
0522004C5	AD FORTIA	441 717 345 00017	7 rue de l'Ouest	78	78711	MANTES LA VILLE	Hors véhicules à traction intégrale permanente
0522004C6	CENTRE DE CONTROLE VL ET PL D'AVESNELLES	334 913 704 00014	zone industrielle	59	59440	AVESNELES	Hors véhicules à traction intégrale permanente
0522004C7	TAKY DE LA CRAU	892.130.337.00017	10 rue Denis Papin ZI du bois de l'Euze	13	13310	SAINT MARTIN DE CRAU	Hors véhicules à traction intégrale permanente

Déplacement des techniciens intersites :

La dérogation relative aux dispositions applicables à la sécurité des cartes d'atelier des techniciens, et ce pour les ateliers de la même raison sociale, conformément à l'article 9 de l'arrêté ministériel du 07 juillet 2004 modifié est accordée par la décision 12.22.271.012.1 du 20 décembre 2012 sous couvert de dispositions de sécurité équivalentes et de l'application de la procédure Tco-P-001. ;

Fin

* * * *

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-07-07-00002

Arrêté n°139-2021 du 7 juillet 2021 instaurant l'état de crise sécheresse sur le bassin de l'Huveaune Aval, maintenant l'état d'alerte sécheresse sur le bassin de l'Arc Aval, maintenant l'état de crise sécheresse sur le bassin du Réal de Jouques, et maintenant l'état de vigilance sécheresse sur le reste du département des Bouches-du-Rhône

**Bureau des Installations et Travaux
Réglementés pour la Protection des Milieux**

**Arrêté n°139-2021 du 7 juillet 2021
instaurant l'état de crise sécheresse sur le bassin de l'Huveaune Aval,
maintenant l'état d'alerte sécheresse sur le bassin de l'Arc Aval,
maintenant l'état de crise sécheresse sur le bassin du Réal de Jouques,
et maintenant l'état de vigilance sécheresse sur le reste
du département des Bouches-du-Rhône**

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.211-3, L.215-7 à L.215-13, R.211-66 à R.211-70 et R.216-9,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2215-1,

VU le code de la santé publique,

VU le code civil et notamment les articles 640 à 645,

VU le code de procédure pénale,

VU la loi du 16 octobre 1919 modifiée relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Rhône-Méditerranée approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015 pour la période 2016-2021,

VU l'arrêté cadre n°2019-127 du 23 juillet 2019 approuvant le Plan d'action sécheresse du département des Bouches-du-Rhône,

VU l'arrêté préfectoral n°124-2021 du 18 juin 2021 instaurant l'état d'alerte sécheresse sur les bassins de l'Arc Aval et de l'Huveaune Aval, maintenant l'état de crise sécheresse sur le bassin du Réal de Jouques et maintenant l'état de vigilance sécheresse sur le reste du département des Bouches-du-Rhône,

CONSIDÉRANT la situation météorologique et la cinétique de tarissement des cours d'eau,

CONSIDÉRANT les jaugeages réalisés le 23 juin 2021 par l'Office Français de la Biodiversité sur le Réal de Jouques, montrant que le débit mesuré sur ce cours d'eau est en dessous du seuil de crise,

CONSIDÉRANT les dernières données hydrométriques produites par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (bulletin de situation du 28 juin 2021),

CONSIDÉRANT les résultats des jaugeages des stations de l'Arc Aval, de l'Huveaune Aval et Amont, réalisés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA),

.../...

CONSIDÉRANT les nouvelles courbes de tarage issues de ces jaugeages,

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation dématérialisée du comité départemental de vigilance sécheresse du 29 juin 2021 au 30 juin 2021, où le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune, la Fédération de Pêche des Bouches-du-Rhône et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) ont émis un avis favorable,

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Le bassin de l'Huveaune Aval passe en état de « **Crise sécheresse** »

Le bassin du Réal de Jouques est maintenu en état de « **Crise sécheresse** ».

Le bassin de l'Arc aval est maintenu en état d'« **Alerte sécheresse** ».

Le reste du département des Bouches du Rhône est maintenu en état de « **Vigilance sécheresse** ».

L'arrêté préfectoral n°124-2021 du 18 juin 2021, déclarant l'état d'alerte sécheresse sur les bassins de l'Arc Aval et de l'Huveaune Aval, maintenant l'état de crise sécheresse sur le bassin du Réal de Jouques et maintenant l'état de vigilance sécheresse sur le reste du département des Bouches-du-Rhône est abrogé.

Article 2 : Communes relevant des zones d'alerte à la sécheresse

Zones d'étiage sensible	Communes concernées
CRISE Huveaune Aval	Allauch, Aubagne, Carnoux en Provence, Gémenos, Marseille, Mimet, Plan de Cuques, La Penne sur Huveaune, Roquefort la Bedoule
CRISE Réal de Jouques	Jouques, Peyrolles-en-Provence
ALERTE Arc Aval	Berre l'Etang, Coudoux, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Rognac, Velaux, Ventabren
VIGILANCE	Toutes les autres communes du département

Article 3 : Recommandations générales pour les usages de l'eau

Le stade de vigilance du département implique que chaque catégorie d'usagers doit porter une attention particulière à ses besoins en eau et limiter au strict nécessaire sa consommation, quelle que soit la provenance de l'eau. Il s'agit notamment de :

- restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs...);
- réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité ;
- réduire les consommations d'eau domestique ;
- procéder à des arrosages modérés des espaces verts ;
- adapter les plantations aux conditions climatiques de la région ;
- anticiper sur les éventuelles restrictions futures.

Article 4 : Mesures de limitation des usages de l'eau au stade de crise et d'alerte

Les mesures de limitation des usages et des prélèvements d'eau de l'arrêté cadre n°2019-127 du 23 juillet 2019 approuvant le plan d'action sécheresse départemental sont listées au paragraphe 6 et synthétisées dans un tableau en annexe 8 dudit arrêté.

Les restrictions sont différentes selon que les prélèvements sont issus de la ressource locale ou de la ressource maîtrisée.

En particulier sur les ressources locales, l'objectif général est :

- en alerte une réduction des prélèvements de 20%, avec des mesures spécifiques pour les prélèvements d'eau à règlement agréé.
- en alerte renforcée une réduction des prélèvements de 40%, avec des mesures spécifiques pour les prélèvements d'eau à règlement agréé.
- en crise : la suspension de tous les usages non prioritaires de l'eau issue des ressources locales. Des mesures spécifiques existent pour les usages prioritaires et les usages économes de l'eau.

Article 5 : Contrôles et sanctions

Tout assec de cours d'eau en aval immédiat de prises de dérivation ou à proximité de prélèvements par pompage en nappe d'accompagnement, et ce quel que soit le stade de sécheresse reconnu, constitue une infraction qui donnera lieu à procès verbal.

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à la peine d'amende prévue à l'article R.216-9 du code de l'environnement (contravention de 5ème classe : 1 500 € d'amende). Cette sanction peut être accompagnée d'un arrêté préfectoral de mise en demeure de respecter les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau. Le non respect d'une mesure de mise en demeure expose le contrevenant à la suspension provisoire de son autorisation de prélèvement et constitue un délit prévu et réprimé par l'article L.173-1 II du code de l'environnement (maximum 2 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende).

Les contrôles seront effectués par les agents des services en charge de la police de l'eau et/ou de la pêche ainsi que par les agents de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale, avec l'assistance éventuelle des organismes gestionnaires de milieu.

Article 6 : Durée d'application

Les prescriptions du présent arrêté préfectoral sont applicables dès sa publication.

La validité du présent arrêté est limitée au 15 octobre 2021, sous réserve d'un arrêté préfectoral de prorogation.

La levée du stade de vigilance se fait simultanément pour l'ensemble du département.

Article 7 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et une copie sera déposée dans les mairies du département et pourra y être consultée.

Article 8 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 9 : Exécution

Mme la secrétaire générale de la préfecture du département des Bouches-du-Rhône, Mme la sous-préfète d'Arles, MM. les sous-préfets d'Aix-en-Provence et d'Istres, Mmes et MM. les maires des communes du département, Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, Mme la déléguée départementale des Bouches-du-Rhône de l'Agence Régionale de Santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes, M. le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, Mme la directrice départementale de la protection des populations, M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours, M. le commandant du groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Marseille, le 7 juillet 2021

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale Adjointe

signé

Anne LAYBOURNE

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-07-07-00001

Arrêté portant habilitation de la société
dénommée « POMPES FUNEBRES SAINT JUST »
sise à MARSEILLE (13013) dans le domaine
funéraire, du 07 JUILLET 2021



**Bureau des Elections et de la Réglementation
DCLE/BER/FUN/2021/N°**

**Arrêté portant habilitation de la société dénommée « POMPES FUNEBRES SAINT JUST »
sise à MARSEILLE (13013) dans le domaine funéraire, du 07 JUILLET 2021**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2223-19 et L2223-23 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'ordonnance n° 2005-855 du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires (article 1 - § IV) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret susvisé ;

Vu le décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 06 juillet 2020 portant habilitation sous le n°20-13-0327 de la société dénommée « POMPES FUNEBRES SAINT JUST » sise 70 rue Alphonse Daudet à MARSEILLE (13013) dans le domaine funéraire jusqu'au 06 juillet 2021 ;

Vu la demande reçue le 14 juin 2021 de Monsieur Raphael GOMEZ, Président, sollicitant le renouvellement de l'habilitation funéraire susvisée ;

Considérant que la demande est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er} : La société dénommée « POMPES FUNEBRES SAINT JUST » sise 70 rue Alphonse Daudet à MARSEILLE (13013) exploitée par Monsieur Raphael GOMEZ, Président, est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques
- fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- transport de corps avant mise en bière (*en sous-traitance*)
- transport de corps après mise en bière (*en sous-traitance*)
- fourniture de corbillards (*en sous-traitance*)
- fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations (*en sous-traitance*)

Article 2 : Le numéro d'habilitation attribué est : **21-13-0327**. L'habilitation est accordée pour 5 ans à compter de la date du présent arrêté. La demande de renouvellement de l'habilitation devra être effectuée deux mois avant son échéance.

Article 3 : L'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 06 juillet 2020 portant habilitation sous le n° 20-13-0327 de l'établissement susvisé est abrogé.

Article 4 : L'opérateur funéraire habilité peut confier à un ou plusieurs sous-traitants la réalisation de tout ou partie des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres. Ce dernier doit être habilité pour la prestation qu'il sous-traite ; de même que les sous-traitants doivent être habilités pour chacune des prestations du service extérieur qu'ils fournissent de manière habituelle aux familles. A défaut du respect de ces prescriptions, leur responsabilité conjointe pourra être mise en cause.

Article 5 : La présente habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée par le préfet du département où les faits auront été constatés, conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du code général des collectivités territoriales, pour les motifs suivants :

- 1° non-respect des dispositions du code général des collectivités territoriales auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L 2223-23,
- 2° non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- 3° atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de mes services, d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ; d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille ; la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 7 : La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Marseille, le 07 JUILLET 2021

Pour le Préfet,
La Cheffe de la Mission Réglementation

SIGNE

Sabrina DJOURI

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-07-07-00003

ORDRE DU JOUR de la CDAC13



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de
l'Environnement**

**Bureau des Élections et de la Réglementation
Secrétariat de la CDAC13**
pref-cdac13@bouches-du-rhone.gouv.fr

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DES BOUCHES-DU-RHONE

SÉANCE DU JEUDI 15 JUILLET 2021 - 14H30

SALLE 200 (PHILIBERT - 2ÈME ÉTAGE)

14h30 : Dossier n°CDAC/21-05 : Demande d'avis sur le permis de construire n°PC 013 091 19 M 0028 valant autorisation d'exploitation commerciale présenté par la SCI « ESPACE DAUMAS », en qualité de propriétaire, en vue de l'extension de 1 066 m² d'un supermarché « U EXPRESS » de secteur 1 portant sa surface de vente à 1 996 m² après passage sous l'enseigne « SUPER U », et la création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, à l'enseigne « U DRIVE » de 6 pistes de ravitaillement et 159 m² d'emprise au sol affectés au retrait des marchandises, sis Espace Daumas, Route Départementale 7N, « Le Petit Pont » à SAINT-CANNAT (13760).

Fait à Marseille, le 7 juillet 2021

Signé

Monsieur Fabrice BONICEL

Directeur de la Citoyenneté,
de la Légalité
et de l'Environnement

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-07-07-00004

Arrêté fixant la liste départementale des
personnes habilitées à dispenser la formation et
à délivrer l'attestation d'aptitude aux
propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux
(1ère et 2ème catégorie)



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Sécurité : Police administrative et Réglementation
Bureau des Polices Administratives en Matière de Sécurité**

Arrêté fixant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude aux propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux (1ère et 2ème catégorie)

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n°2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural, et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural, pour les détenteurs et propriétaires de chiens de catégorie 1 et 2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Christophe MIRMAND en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et du Directeur départemental de la protection des populations des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

Article 1er :

Les personnes figurant dans le tableau en annexe du présent arrêté sont habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2 :

L'arrêté du 22 octobre 2019 établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude, mentionnées à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime, est abrogé.

Article 3 :

La Secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur départemental de la protection des populations des Bouches-du-Rhône sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 7 juillet 2021

Pour le préfet
La Secrétaire Générale
SIGNE
Juliette TRIGNAT

ANNEXE

Liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime

Identité du formateur	Adresse professionnelle et coordonnées téléphoniques	Diplôme, titre ou qualification du formateur	Lieux de délivrance des formations
HABILITATIONS 2016			
M. DELAITRE Christian	537 bd de la Cabassette 13170 les Pennes Mirabeau	-Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques) - Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant	Hameau de la Nerthe 13016 MARSEILLE
M. GALEA Roland	L'Iliade – rue calmette et guérin – 13090 AIX-EN-PROVENCE 06 84 90 60 19	-Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	Formations assurées au domicile des particuliers
Mme SUZAN Béatrice	17 avenue de la Marine 13600 La Ciotat beatrice.suzan@l.com 06 65 98 84 15	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques) - Certificat d'études pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	Formations assurées au domicile des particuliers
HABILITATIONS 2017			
Mme PICHOT Suzy	5210, route d'Avignon – Lieu dit Lignane – 13540.	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées	5210, route d'Avignon (RN 7) – Lieu dit

	Puyricard 04 42 21 15 09	aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques) - Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	Lignane – 13540. Puyricard
M. MARTINEZ René	Association Club d'Education Canine de Mouriès Quartier Croix du Jubilé 13690 Mouriès 06 83 24 69 09	- Brevet de moniteur de club habilité à la pratique de disciplines incluant du mordant	Club d'Education Canine de Mouriès Quartier Croix du Jubilé – RD 24 13690 Mouriès
M. Gabriel BELLONE	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane 13920 ST Mitre les Remparts 06 65 27 89 50	Monitorat en Education Canine 1 ^{er} degré (attestation ASLEC)	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane 13920 ST Mitre les Remparts
M. Didier QUENTIEN	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane 13920 ST Mitre les Remparts 06 65 27 89 50	Monitorat en Education Canine 1 ^{er} degré (attestation ASLEC)	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane 13920 ST Mitre les Remparts
M. Serge QUIN	Avenue d'Auguette 13117 LAVERA 04 42 42 70 77	Monitorat en Education Canine 1 ^{er} degré (attestation ASLEC)	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane 13920 ST Mitre les Remparts
Mme Ghislaine QUIN née GUATTERI	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane 13920 ST Mitre les Remparts 06 65 27 89 50	Monitorat en Education Canine 1 ^{er} degré (attestation ASLEC)	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane 13920 ST Mitre les Remparts
Mme Catherine BONNABEL née ALBERICCI	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane 13920 ST Mitre les Remparts 06 65 27 89 50	Monitorat en Education Canine 1 ^{er} degré (attestation ASLEC)	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane 13920 ST Mitre les Remparts
Mme Catherine FREDOU	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane 13920 ST Mitre les Remparts 06 65 27 89 50	Monitorat en Education Canine 1 ^{er} degré (attestation ASLEC)	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane 13920 ST Mitre les Remparts
M. MELLINGER Didier	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane	Monitorat en Education Canine 1 ^{er} degré (attestation ASLEC)	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane

	13920 ST Mitre les Remparts 06 65 27 89 50		13920 ST Mitre les Remparts
Mme GEOFFROY née OLIVIER Severine	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane 13920 ST Mitre les Remparts 06 65 27 89 50	Monitorat en Education Canine 1 ^{er} degré (attestation ASLEC)	A.S.L.E.C. RD2 avenue de Massane 13920 ST Mitre les Remparts
M. MASCARIN Jérôme	Ecole des chiens,com 145 Rue Lavoisier 83150 BANDOL	- Brevet professionnel Educateur Canin	Ecole des chiens,com 145 Rue Lavoisier 83150 BANDOL
HABILITATIONS 2018			
Mme BUONOCORE épouse BODINO Brigitte	Club Canin entente cynophile Tarascon Chemin du Castelet 13150 TARASCON 06.13.64.63.37	Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques) Moniteur professionnel en éducation canine	Club Canin entente cynophile Tarascon Chemin du Castelet 13150 TARASCON
M. FELICES Gérard	Club education sport canin de Maillane Chemin des Grandes Drailles 13910 MAILLANE 06.27.46.23.16	Certificat de capacité pour le dressage des chiens mordants Brevet de Moniteur de Club incluant du mordant	Association Education Sport Canin de Maillane Chemin des grandes Drailles 13910 MAILLANE
Mme JOUVE Sandra	Chemin des Roques-Hautes 13560 SENAS 06 58 68 64 50 cendrillon.educatrice@hotmail.fr	Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	Chemin des Roques-Hautes 13560 SENAS
Mme BERCILLON Marine	SYM DOG ALPILLES Chemin des glaciers 13120 ST REMY DE PROVENCE 0683792282 bercillonmarine@gmail.com	Attestation de connaissance (relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques)	SYM DOG ALPILLES Chemin des glaciers 13120 ST REMY DE PROVENCE
HABILITATIONS 2019			
M. THIENCY Georges	Club Canin de Mouries Route de St Martin de Crau	Brevet de Moniteur de Club incluant du mordant	Club Canin de Mouries Route de St Martin de Crau

	Quartier Croix du Jubilé 13890 MOURIES 04 90 93 55 67		Quartier Croix du Jubilé 13890 MOURIES
Mme CUCKOVIC Alexia	SAS DOG IMPACT 228 Chemin de la Clémencière 83470 SEILLONS SOURCES D'ARGENS 06 25 11 29 82	Attestation de connaissance (relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques)	SAS DOG IMPACT 228 Chemin de la Clémencière 83470 SEILLONS SOURCES D'ARGENS
M. FOURCROY Philippe	SAS DOG IMPACT 228 Chemin de la Clémencière 83470 SEILLONS SOURCES D'ARGENS 06 25 11 29 82	Attestation de connaissance (relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques)	SAS DOG IMPACT 228 Chemin de la Clémencière 83470 SEILLONS SOURCES D'ARGENS
Mme CAMPILLO épouse DELL'ANNO Stephanie	Quartier Arnaves Nord D6 13530 - TRET 06 87 49 26 71	Attestation de connaissance (relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques)	Quartier Arnaves Nord D6 13530 - TRET
M. BOUCHEZ Gérôme	Centre canin international SYM DOG 62 Chemin de la Vallée 13400 AUBAGNE 06 52 63 18 81	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	SYM DOG 62 Chemin de la Vallée 13400 AUBAGNE
Mme COLOMBANI Auréli	Centre canin international SYM DOG 62 Chemin de la Vallée 13400 AUBAGNE 06 52 63 18 81	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	SYM DOG 62 Chemin de la Vallée 13400 AUBAGNE
Mme YELMO Althéa	9 Bd Jean Giono résidence Clair Soleil 13340 - ROGNAC 06 82 51 69 56	Attestation de connaissance (relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques)	4 DOG 14 rue de Lorraine 13008 MARSEILLE
Mme TADDEI Emmanuelle	3197 Route de repent 83340 LE LUC 06 50 73 20 64	Attestation de connaissance (relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques) Attestation d'aptitude du Club Canin Laurentin (06700 St Laurent du Var)	Société DES GARDIENS DE LA PIA 3197 Route de Repent 83340 LE LUC
Mme RIGON Elodie	19 avenue Joseph Garnier 84360 LAURIS 06 19 20 40 67	- Brevet professionnel Educateur Canin Attestation de connaissance (relative aux activités liées aux animaux de compagnie)	Formations assurées au domicile des particuliers

		d'espèces domestiques)	
HABILITATIONS 2020			
M. Joseph GIORGIO	Club canin CECF RN 568 – la Feuillane Chemin de l'ancien camping 13270 Fos sur Mer 06 18 81 01 99	- Certificat d'études pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	Clubd'Education Canine RN 568 – la Feuillane Chemin de l'ancien camping 13270 Fos sur Mer
M. SEBASTIEN Grégory	Education 4 DOGS - 301 route de Saint Martin - 13480 CALAS- CABRIES 06 23 84 80 32 06 09 21 38 40	- Moniteur d'éducation canine 1 ^{er} degré - Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques	Formations assurées aux domiciles des particuliers
M. COMMEAT Jean- François	SASU CANIMEA 4, rue Jacques Brel 13830 ROQUEFORT LA BEDOULE 06 09 21 38 40	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	10 Traverse Pierre Abondance 13011 MARSEILLE
M. Bernard GRAU	Centre de dressage et d'éducation canine Bernard GRAU 21 Traverse Noire 13011 MARSEILLE 04 91 35 57 42	Certificat de capacité pour le dressage des chiens au mordant	21 Traverse Noire 13011MARSEILLE
M. Jean-Luc AGOSTINI	Education Canine Jean- Luc AGOSTINI L'Auriasse 04150 REVEST DES BROUSSES 07 70 03 13 70	Attestation de connaissance (relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques)	Formations assurées au domicile des particuliers
Mme BOTUHA, épouse BERGMAN	Cercle canin Velauxien Route de la Joséphine 13880 VELAUX 06 12 05 80 50	Certificat de capacité pour le dressage des chiens aux mordants	Cercle canin Velauxien Route de la Joséphine 13880 VELAUX
Mme CUCKOVIC Alexia	DOG IMPACT EDUCATION quartier Bourdin route de Saint Maximin 13500 TRETTS 06 25 11 29 82	Attestation de connaissance (relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques)	DOG IMPACT EDUCATION quartier Bourdin route de Saint Maximin 13500 TRETTS

Mme DA MOTA épouse INGHILTERRA Marjorie	DOG TRAINING Route de Roseran 13500 MARTIGUES 06 16 18 15 64	Attestation de connaissance (relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques)	DOG TRAINING Route de Roseran 13500 MARTIGUES
Mme GAUDARD Alexandra	5 A petit chemin de Vauranne 13800 ISTRES 06 26 02 22 86	Attestation de connaissance (relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques)	5 A petit chemin de Vauranne 13800 ISTRES
M. HADJ-SAID Jordane	SAS ALS NAILLE CYNO 340 Bis Rue Obsidienne Pôle d'activité les Vallades 13500 EGUILLES 06 99 74 75 59	Certificat de capacité pour le dressage des chiens au mordant	SAS ALS NAILLE CYNO 340 Bis Rue Obsidienne Pôle d'activité les Vallades 13500 EGUILLES
Mme OLIVARES Gaëlle	20 Promenade des oliviers 13127 VITROLLES 06 78 07 54 81	Attestation de connaissance (relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques)	Cabinet ID2 jardin ZA VALBACOL route de Valbacol 13127 VITROLLES
M.OBERTI Laurent	SAS ALS NAILLE CYNO 340 Bis Rue Obsidienne Pôle d'activité les Vallades 13500 EGUILLES 06 99 74 75 59	Certificat de capacité pour le dressage des chiens au mordant	SAS ALS NAILLE CYNO 340 Bis Rue Obsidienne Pôle d'activité les Vallades 13500 EGUILLES
M.FOURNIER Clément	CYN' ELITE Chemin de la Font d'Arles 13410 LAMBESC 06 83 28 33 08	Certificat de capacité pour le dressage des chiens au mordant	CYN' ELITE Chemin de la Font d'Arles 13410 LAMBESC
HABILITATIONS 2021			
Melle Aude CLERY	Centre canin la Grignande Chemin des canaux 30600 AUBORD 06 81 71 25 28	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques) - Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant	Formations assurées au domicile des particuliers
M.FEDEE Benoit	CYNO DOG 'S ACADEMY 1 Chemin de Bourigaou 83340 LE LUC 06 34 29 28 57	Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant	Formations assurées au domicile des particuliers

M.BENHAMOU Boumédiène	CFPPA VALABRE Chemin du Moulin du Fort 13548 GARDANNE 04 42 93 87 42 06 01 28 17 12	Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant	CFPPA VALABRE Chemin du Moulin du Fort 13548 GARDANNE
Claude BARNIER	Club Allaudien de dressage Chemin notre Dame des Ange 13190 ALLAUCH 06 16 07 01 31	- Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant - Certificat d'étude pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	Club Allaudien de dressage Chemin notre Dame des Ange 13190 ALLAUCH
M.Jérôme COSTE	Chemin de Connangles 30127 BELLE GARDE 06 64 66 37 92	Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant	Formations assurées au domicile des particuliers
M.GUERREAU Maxime	CFPPA VALABRE Chemin du Moulin du Fort 13548 GARDANNE 04 42 93 87 42 06 60 61 85 38	Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant	CFPPA VALABRE Chemin du Moulin du Fort 13548 GARDANNE
M. Julien INGARGIOLA	Education canine INGARGIOLA 16, Bd Voltaire 13500 Martigues 06 66 97 09 24	Attestation de connaissance (relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques)	Education canine INGARGIOLA 16, Bd Voltaire 13500 Martigues et à Domicile
Mme Coralie PARISI	ID FIX Route de Caireval 13410 LMANBESC 07 66 81 41 95	Attestation de connaissance (relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques)	ID FIX Route de Caireval 13410 LAMBESC